

Ne laissons pas le Linky entrer chez nous !

Depuis le 1er décembre 2015, Enedis (Ex-Erdf) tente de nous imposer le compteur électrique communicant Linky. Le plan prévoit qu'il soit installé dans tous les foyers de l'Hexagone d'ici 2021 (2019 en Haute-Soule, 2021 dans le canton de Mauléon). Ce compteur transmet à distance le relevé automatique de nos consommations d'électricité. Il a pour but de supprimer toute intervention humaine et de connaître notre consommation en temps réel.

Voici en quelques points pourquoi il faut refuser cet appareil.

Linky, qu'est ce que c'est ?

C'est un compteur qui envoie des relevés électriques et effectue des opérations sans l'intervention physique d'un technicien.

D'un côté, les relevés, l'ouverture ou la coupure des compteurs s'effectuent depuis un centre de contrôle et la puissance maximale ou les options liées au contrat sont activées/désactivées à distance.

De l'autre, il peut se connecter aux appareils ménagers pour, par exemple, démarrer le ballon d'eau chaude pendant les heures creuses ou baisser le thermostat des chauffages en cas de trop fortes demandes.

Quelle monde prépare le Linky ?

Non seulement le Linky espionne chacun de nos gestes, mais il supprime l'intervention des humains qui jusqu'ici relevaient, ouvraient et coupaient les compteurs. Fini l'imprévu, la surprise, la discussion entre humains. A l'inverse des compteurs actuellement en service, le Linky ne supporte aucun dépassement de la puissance souscrite et se coupe instantanément. Par ailleurs, en cas de difficulté de paiement ou d'oubli, les usagers se verront couper leur compteur automatiquement, sans délai et sans état d'âme.

Et tout cela s'organise sous couvert d'un souci de gestion optimale et d'économie d'énergie, comme si chacun d'entre-nous ne savait pas comment faire pour consommer moins. C'est à une véritable opération d'infantilisation à laquelle on assiste.

Le contrôle absolu

Google investit dans la maison connectée. Il a racheté une start-up spécialiste des thermostats et détecteurs de fumée « intelligents », contrôlables par smartphone.

Nombreux sont les industriels, inventeurs de gadgets numériques et de logiciels, pressés de nous voir connectés de force à l'interface Linky pour nous

Jusque là dotés d'un cerveau, nous sommes encore équipés des fonctions nécessaires pour régler les détails pratiques de notre vie. Refusons l'assujettissement aux prothèses connectées et l'effacement de l'humain et de son libre arbitre.

Les communes sont propriétaires des compteurs et à ce titre elles ont le pouvoir de refuser leur remplacement. A ce jour 310 municipalités ont délibéré contre l'implantation dans leur commune. Des dizaines de collectifs agissent et de nombreux usagers les refusent à titre individuel. La loi n'a prévu aucune sanction en cas de refus. Vous aussi vous pouvez participer à ce mouvement en demandant à votre commune de refuser le Linky.

Adresse du collectif : linkyrikez@orange.fr

Un site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

vendre leurs camelotes connectées : frigos qui repèrent les produits manquants, stores avec détecteurs de lumière et d'humidité, fermetures automatiques de portes, etc. Si nous laissons le Linky entrer chez nous, nous ne serons plus chez nous.

Comment ça fonctionne ?

Le Linky fait le lien entre votre domicile et le « concentrateur » de quartier. Ce dernier injecte un courant haute fréquence dans votre circuit électrique (Courant Porteur en Ligne). Ce CPL achemine les informations recueillies dans chaque appartement jusqu'au concentrateur. Ces données sont ensuite véhiculées par ondes jusqu'au centre de contrôle de Enedis où elles sont traitées et disponibles pour toute utilisation...

Cobayes sous rayonnements

Ces compteurs multiplient donc les antennes-relais, et ainsi augmentent les champs électromagnétiques dans l'espace public. Ajoutez le rayonnement induit par le CPL, les antennes des compteurs d'eau et de gaz, les smartphones, les wi-fi, les ampoules basse consommation, et vous obtenez un environnement saturé d'ondes. Nul ne sait s'il supportera indéfiniment l'épaississement du brouillard électro-magnétique. Il est hasardeux, pour ne pas dire criminel, de nous soumettre à cette expérience dont on connaît mal les retombées sanitaires.

Nous allons le payer cher !

Le déploiement des compteurs Linky (en remplacement des compteurs en place qui fonctionnent pourtant bien) représente un très lourd investissement pour Enedis, estimé entre 5 et 7 milliards d'euros et dont le coût se reportera sur les factures des clients. De plus, Linky permettra d'offrir un nombre illimité d'options commerciales selon la consommation de chacun. La grille tarifaire deviendra aussi complexe que celles de la téléphonie mobile ou de la SNCF pour en fin de compte, mieux embrouiller le consommateur.